

Synthèse hebdomadaire RSE

Semaine du 17 au 22 février 2023

EDITO

Après le « say on climate », à quand le « say on employabilité » ?

A l'approche de la saison des assemblées générales, revient l'opportunité pour les entreprises de présenter une résolution « say on climate » à leurs actionnaires. Les conseils d'administration sont frileux car ces résolutions sont souvent critiquées et les proxys ont tendance à conseiller un vote contre ou contre le renouvellement du président du conseil d'administration. De plus, il n'y a pas de consensus de place pour savoir si la politique climat fait partie des prérogatives des actionnaires ou des conseils d'administration. Le caractère consultatif du « say on climate » vient, pour sa part, d'être rappelé par le Haut Comité juridique de la Place de Paris (HCJP), saisi par Bercy sur ce sujet.

Quant au S de l'ESG, il est mis en lumière par une étude publiée par Dell et l'Institut pour le futur qui estiment que 85% des emplois de 2030 n'existent pas encore compte tenu des transitions technologiques en cours. Les entreprises livrent dès aujourd'hui de vraies batailles pour conquérir et conserver les talents dont elles ont besoin. Elles construisent leur réputation notamment sur les avantages accordés à leurs salariés. Mais au-delà du court terme, les actionnaires pourraient demander comment les entreprises contribuent à la formation et à l'adaptation de leurs effectifs aux nouveaux enjeux technologiques par le biais d'un « say on employabilité ».